

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Délibération : **2023-09-106**  
OBJET : **TARIFS DES EXPOSANTS NON ASSOCIATIFS ET TARIF D'ACCES  
A LA PATINOIRE**

Nomenclature : 7.1.6

**En exercice** : 26 Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois à 19 heures 15, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-et-un septembre deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

**Présents** : 21

**Pouvoirs** : 5

**Absents** : 0

**Votants** : 26

Délibération comportant : /

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Isabelle GROLLEAU, Jean-Marc COLOMBAT, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Alizée GUIBERT, Frédéric CHAPEAU, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Fabien MENEGHETTI.

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Mickaël MENDES donne pouvoir à Claude RINCE, Augustin MOULINAS donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Alain BLANCHARD, Christian CORDEIRO donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

**Le ou les membres absent(s) : /**

**Rapporteur** : Jean-Marc COLOMBAT

Les Festivités de Noël sont une des actions emblématiques de la Ville de Treillières. En 2023, celles-ci se dérouleront sur des sites situés autour de la rue Simone de Beauvoir.

La patinoire sera installée dans la salle Olympie et ouverte au public du 15 au 23 décembre 2023. Il est proposé de valider le tarif d'accès à la patinoire à 2 € par personne. Ce tarif reste identique à 2022. Les établissements scolaires et périscolaires seront exonérés de ce droit d'accès pendant le temps de leurs activités.

Le marché de Noël sera installé dans la salle Olympie et sur le parking de celle-ci. Pour la première fois, il sera ouvert au public pendant deux jours : le samedi 16 et le dimanche 17 décembre 2023. Ce marché accueillera des exposants associatifs et professionnels.

Il est proposé de fixer le tarif de location d'un stand à 20 € par jour pour les exposants professionnels ou non associatifs. Les associations locales de Treillières, à but non lucratif, et qui concourent à satisfaire un intérêt général seront exonérées de cette participation.

**Vu** l'avis de la commission « Vie Associative, Sportive, Culturelle et Tourisme » du 13 septembre 2023,

**Il est PROPOSÉ aux membres du conseil municipal :**

- DE VALIDER le tarif journalier d'un stand du marché de Noël à 20 euros ;
- D'EXONERER les associations Treilliéraises à but non lucratif concourant à satisfaire un intérêt général ;
- DE FIXER le tarif d'accès à la patinoire à 2 € par personne.

**Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 septembre 2023

Alain ROYER, Maire



Secrétaire de Séance,  
Isabelle GROLLEAU

